

200, Avenue de la Clairette - 26150 Die Tél. 04 75 22 04 19 - Fax 04 75 22 10 11 cfppa.die@educagri.fr cfppa-die.fr

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agent Comptable de l'EPLEFPA du Valentin à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable de l'EPLEFPA du Valentin.  Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		ldentifiant créancier SEPA	
		FR56ZZZ539680	
Le présent mandat est valable jusqu'à dénonciation.			
Nom et Prénom du stagiaire :			
Formation :			
Mandat de prélèvement concernant : ☐ Caution hébergement (loyer, clés) (caution) ☐ Prêt matériel (caution) (combinaison apiculteur : 150 euros)		ues     Centre de ressource	
Modalité de prélèvement souhaitée ☐ 1 échéance (montantplus de 300€ à 1500€) montant ☐ 6 échéances (possible	•		
Date du prélèvement : <u>Le 10 du mois</u>			
Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier  Agent comptable  EPLEFPA Le Valentin  Route de Lyon  26500 Bourg-les-Valence		
Nom, prénom:			
Adresse :			
Code Postal :	-		
Ville :			
Prélèvements à effectuer sur le compte suivant (votre banque) :			
Banque :			
IBAN :			

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format BIC -IBAN)

Signature du titulaire du compte à débiter (obligatoire)\*

## \* Zones à compléter

## Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable de l'EPLEFPA du Valentin. Encas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec l'Agent Comptable de l'EPLEFPA.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés